

Génocide au Rwanda : demande de renvoi rejetée, le procès d'Eugène Rwamucyo se poursuit

AFP, 1^{er} octobre 2024

Le procès d'Eugène Rwamucyo, un ex-médecin rwandais jugé à Paris pour ses agissements lors du génocide des Tutsi en 1994, se poursuivait mardi, après le rejet par la cour d'assises de la demande de renvoi formulée par sa défense.

La cour a estimé que les demandes de constitutions de parties civiles, même nombreuses, au premier jour du procès, étaient légitimes et donc autorisées, permettant la poursuite des débats.

Mardi matin, les avocats de l'accusé avaient contesté les demandes de constitutions de parties civiles d'environ 800 personnes, estimant qu'il était important de connaître au préalable l'identité de ces personnes et leur lien avec ce qui est reproché à leur client.

« *Je n'ai pas peur de ce que*

ces personnes viennent dire. Qu'elles viennent, qu'elles disent de quoi elles m'accusent et je me défendrai », a quant à lui déclaré Eugène Rwamucyo à l'AFP.

« *Ce procès je l'attends depuis longtemps, je ne veux pas me dérober. Je veux juste de l'ordre, de l'équité et la vérité* », a-t-il poursuivi.

Eugène Rwamucyo est accusé de génocide, complicité de génocide, crimes contre l'humanité et complicité de crimes contre l'humanité, ainsi que pour entente en vue de la préparation de ces crimes.

Il lui est reproché d'avoir soutenu et relayé les mots d'ordres des autorités nationales incitant la population à s'en prendre à la minorité tutsi notamment lors d'un discours à l'université de Butare dans le sud du pays, le 14 mai 1994 en présence de Jean Kambada,

Premier ministre du gouvernement intérimaire.

Selon des témoins, M. Rwamucyo, alors médecin-enseignant à l'université, aurait également participé à l'exécution de blessés et à l'enfouissement de corps dans une fosse commune « *dans un ultime effort de supprimer les preuves du génocide* ».

Des accusations qu'Eugène Rwamucyo et ses avocats, M^{es} Philippe Meilhac et Françoise Mathé, démentent fermement.

« *Il a fait procéder à l'enfouissement de corps mais il était médecin et il y avait des centaines de cadavres à l'air libre. Il savait comment procéder pour éviter d'ajouter une crise sanitaire à la catastrophe qui se déroulait* », a expliqué M^e Philippe Meilhac.

L'accusé, qui comparaît libre sous contrôle judiciaire, a pris méticuleusement en note tous les débats, assis à une petite table à

quelques mètres des bancs occupés par un important public.

Une soixantaine de témoins vont se relayer à la barre pendant les quatre semaines du procès, cités par la défense d'Eugène Rwamucyo et par les parties civiles.

Des experts et historiens viendront également rappeler le contexte des massacres de 1994, déclenchés après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, alors qu'une féroce propagande anti-Tutsi faisait rage.

Entre avril et juillet 1994, plus de 800.000 personnes ont été tuées selon l'ONU, essentiellement au sein de la minorité tutsi.

Médecin en France et en Belgique après son départ du Rwanda, Eugène Rwamucyo, 65 ans, est le huitième Rwandais jugé en France pour sa participation au génocide des Tutsi. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.